



Laudatio doctorat honoris causa à M. Jean-Claude Juncker
Prof. MCF. M. José Martín y Pérez de Nanclares
(Le 9 novembre 2017)

Recteur Magnifique, Autorités, Membres de la communauté universitaire, Mesdames et Messieurs

-I-

Soutenir le parcours du doctorant à travers un acte solennel tel que celui-ci, en demandant la permission au Conseil pour que lui soit décerné le Titre de Docteur Honoris Causa, s'inscrit dans la lignée de nos plus pures traditions universitaires.

En tant que professeur de Droit International Public de cette Université, qui a consacré la majeure partie de sa carrière académique à l'étude du Droit de l'Union européenne, c'est avec un grand plaisir et un immense honneur que je compare devant vous, dans le cadre grandiose de cette Université, pour réaliser la laudatio de M. Jean Claude Juncker.

S'agissant de la plus haute distinction académique qu'il soit possible de décerner, il convient de vérifier avec le plus grand soin que le candidat remplit les prérequis stricts fixés par le règlement de cette Université. C'est-à-dire qu'il nous faut justifier qu'il s'agit d'une figure « reconnue de prestige international dans le domaine scientifique, culturel, professionnel ou personnel ».

Ainsi, un doctorat honoris causa de cette nature doit réunir trois prérequis distincts : il doit mettre en évidence, en premier lieu, un engagement clair envers les valeurs et les idéaux propres à cette Université et à la société dans laquelle elle s'intègre ; il doit supposer, en deuxième lieu, une reconnaissance envers un parcours personnel n'ayant eu de cesse de promouvoir ces valeurs et idéaux et enfin, il doit également favoriser l'intérêt stratégique et institutionnel de l'Université. C'est pourquoi, selon moi, la figure de Jean-Claude Juncker remplit largement ces trois conditions.

-II-

La première constatation que nous pouvons faire, c'est tout d'abord l'engagement de l'Université dans le projet le plus passionnant que l'Europe ait connu depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le processus d'intégration européenne, avec ses hauts et ses bas -comme dans toute œuvre humaine- a supposé d'entreprendre un long chemin sur



les décombres des guerres successives qu'a connues le territoire européen, vers la construction de la paix et du bien-être. Un projet « d'union dans la diversité » basé sur la volonté qui, grâce au généreux effort des générations de nos parents et grands-parents, a fait du désir de liberté, de la démocratie, du respect des droits fondamentaux et de l'État de Droit une réalité.

L'engagement scellé entre notre Université et cet idéal européen est d'autant plus nécessaire à l'heure actuelle, dans la mesure où ce processus d'intégration traverse un moment très délicat. Le Brexit représente le principal défi à court terme, car aucun État membre n'avait jusqu'alors souhaité sortir de l'Union. Au contraire, l'Union européenne avait toujours été ce miroir où se regardaient tous les états européens qui sortaient de dictatures ou de régimes incompatibles avec les valeurs démocratiques et juridiques qui l'inspirent. Mais l'UE se voit aussi menacée par d'autres risques. Ceux-ci sont en premier lieu internes, avec des populismes xénophobes qui menacent les valeurs essentielles de l'Union ou des processus sécessionnistes qui sont en tous points incompatibles avec les principes fondateurs de celle-ci. Mais il existe également des risques extérieurs très sérieux, comme la menace terroriste, qui prend pour cible les valeurs des sociétés occidentales.

Il est par conséquent plus que jamais nécessaire que l'Université -et avec elle la société à laquelle elle est liée- s'engage publiquement en faveur de l'idéal européen. Comme nous le disait récemment M. Juncker, lors de son vif discours de réception du Prix Princesse des Asturies pour la Concorde, « la paix est une conquête de tous les jours ». Nous ne pouvons pas la considérer comme acquise. Et les autres valeurs et principes de l'Union non plus. Comme il l'a si bien rappelé dans son discours -et l'Espagne peut en témoigner en ce moment- « le respect des règles du Droit » est un principe fondamental pour notre cohabitation.

-III-

Même si le doctorat honoris causa que nous destinons s'adresse tant à une idée qu'à une personne en particulier, il est évident que la personne à laquelle il est décerné doit clairement se montrer digne de la plus haute distinction académique qui soit, et c'est là la mission principale d'une laudatio. Et nous sommes d'avis que les références de M. Juncker garantissent largement la pertinence de l'attribution de cette précieuse distinction. Nous pensons en outre qu'il n'est pas nécessaire de répéter les mérites qui ont déjà été mentionnés auparavant par d'autres jurys de prix et distinctions de plus grand prestige international. Nous ferons uniquement allusion aux deux facettes qui ont été prononcées il y a 23 ans à cette même chaire, à l'occasion de la laudatio précédant le décernement du Doctorat honoris causa à M. Jacques Delors. La personne aujourd'hui devant nous se distingue également par « sa sage combinaison entre la réflexion et l'action ».

Assurément, M. Juncker ne tire pas sa réflexion d'un travail purement académique, bien qu'il y ait apporté quelques contributions pertinentes. Il a néanmoins laissé sa touche personnelle à quelques-uns des documents les plus importants de l'histoire récente de l'Union européenne. Ses contributions à l'Union Économique et Monétaire à l'occasion des discussions sur le Traité de Maastricht sont bien connues. De même, le Discours sur l'état de l'Union, que M. le président Juncker a prononcé devant le Parlement européen en septembre 2016 n'a laissé personne indifférent. À cet instant, sans minimiser l'importance de la situation de crise que traversait l'Union et dans un exercice de réalisme et d'honnêteté, il avait affirmé « Jamais encore, je n'avais vu une telle fragmentation, et aussi peu de convergence dans notre Union ». Une fois ce fait exposé, il avait poursuivi en se demandant si nous voulions laisser notre Europe se désintégrer devant nos propres yeux ou si, au contraire, le moment était arrivé de se mettre au travail pour avancer, dans les douze prochains mois, vers une Europe meilleure : « Une Europe qui protège, une Europe qui préserve notre mode de vie européen, une Europe qui donne le pouvoir à nos citoyens, une Europe qui défend et une Europe qui prend ses responsabilités ». De ces réflexions est né le Livre Blanc sur l'avenir de l'Union européenne, avec le sous-titre révélateur Réflexions et scénarios pour l'Europe à 27 à l'horizon 2025, qui a été présenté le premier mars de cette année 2017. Cet ouvrage présente cinq scénarios possibles, dont certains sont réellement inquiétants, dans l'intention principale de susciter la réflexion -notamment la réflexion académique dans les salles universitaires- sur l'avenir du processus d'intégration européenne.

Mais Jean-Claude Juncker est par-dessus tout un homme d'action. Suivant la trace de ses prédécesseurs luxembourgeois, Gaston Thorn en tête mais aussi Jacques Santer, il est depuis 2014 le président de l'institution de l'Union dépositaire du pouvoir supranational au sens propre, à laquelle sont confiées les fonctions capitales de « gardienne des traités » et de moteur de l'initiative législative. Cela constituerait déjà, dans ce délicat moment, un motif suffisant pour avaliser la présente candidature.

Mais M. Juncker est aussi un polyglotte (dans cinq langues) et un juriste chevronné, sorti des amphithéâtres de l'Université française de Strasbourg. Il est également passé par toutes les institutions intergouvernementales de l'Union. Il a fait partie du Conseil européen pendant plusieurs décennies et a été son président à deux reprises (deuxième semestre de 1997 et premier semestre de 2005) lorsqu'existait la présidence semestrielle tournante ; il a d'ailleurs failli le présider de manière permanente avec l'implantation du nouveau système, même si certains États le trouvaient un peu trop « communautariste ». Il a fait partie du Conseil dans ses formations les plus variées, puisqu'en plus d'avoir été président du Gouvernement luxembourgeois, il fut aussi ministre des Finances, du Travail et du Budget. Et à cette époque, il était également président de l'Eurogroupe. Sans parler de son travail dehors de l'Union, à la Banque

mondiale. Peu de dirigeants peuvent présenter des références européennes de cette envergure. Je dirais même aucun.

Son rôle de protagoniste dans les moments clés du processus d'intégration mérite néanmoins une attention particulière. À cet égard, son rôle actif dans la création de l'Union Économique et Monétaire à Maastricht est bien connu. Mais nous savons moins qu'il est le véritable père de la « Stratégie coordonnée pour l'emploi », aussi connue sous le terme « processus de Luxembourg », ainsi que l'un des premiers défenseurs de « l'Union européenne de Sécurité et de Défense », ébauche de l'actuelle Politique européenne de Sécurité et de Défense. Il convient également de souligner sa contribution à la défense des États membres qui ont le plus souffert de la récente crise économique, dont nous faisons partie, ainsi que ses initiatives pour favoriser des politiques économiques expansives à travers le financement d'investissements pour l'Union européenne. Ce n'est pas pour rien que, lors de la remise du Prix Charlemagne, son aptitude spéciale de « médiateur, facilitateur, constructeur de ponts entre les politiciens et entre les peuples » ait été mise à l'honneur.

Je constate que même le Gouvernement espagnol -et je pense que les hautes autorités aujourd'hui présentes dans cette salle s'en portent garantes- reconnaît le rôle capital que le Président de la Commission a joué -et continue de jouer- dans ces moments particulièrement délicats pour notre pays.

-IV-

Par ailleurs, je n'ai pas besoin de m'attarder sur l'intérêt institutionnel et stratégique que la décision pourrait avoir pour l'institution-même qui décerne le Doctorat. Le fait de coordonner la célébration du 800e anniversaire de notre chère Université et le soutien au processus d'intégration européenne -notamment le programme Erasmus, auquel est aussi associé le grand homme espagnol Manuel Marín- s'inscrit dans la lignée de la plus authentique tradition de l'École classique de Salamanque. Déjà aux XIIIe et XIVe (treizième et quatorzième) siècles, le studio salmanticensis, et les Universités d'Oxford, de Paris ou de Bologne avaient effectué le premier pas vers la formation d'un réseau européen du savoir. Mais ce fut surtout au XVIe (seizième) siècle que, dans ces salles de classe, virent le jour les fondements du nouveau ius gentium. Ainsi, le nom de cette institution a toujours été présent dans les annales de l'histoire du Droit International. Et aujourd'hui, à l'heure des festivités et de fastes bien mérités pour la célébration de huit siècles d'existence, il est également temps de manifester notre soutien au processus d'intégration européenne, qui a plus que jamais besoin d'un nouvel élan. Il est indispensable de montrer aux nouvelles générations d'étudiants que « les succès passés ne garantissent pas les succès à venir ».

Comme le Président Juncker l'a justement affirmé lors de son récent discours sur « l'état de l'Union » devant le Parlement européen, « Alors que nous regardons vers l'avenir, nous ne pouvons nous laisser dévier de notre cap. Nous devons terminer ce que nous avons commencé (...). C'est aujourd'hui que nous sommes appelés à faire l'Union de demain ». Tout comme lui, nous avons aussi -et je cite textuellement- « l'espoir de que le 30 mars 2019 [date de matérialisation du Brexit] les Européens se réveilleront dans une Union où nous défendrons tous nos valeurs. Où tous les États membres respecteront vigoureusement l'état de droit [...]. Où nous aurons consolidé les fondements de notre Union économique et monétaire afin de pouvoir défendre notre monnaie unique dans la prospérité et l'adversité »

En somme, c'est un grand honneur pour notre alma mater -et pour l'Espagne- d'être la première université dans notre pays à décerner le Doctorat honoris causa à M. Juncker.

(Monsieur le Président de la Commission européenne, croyez moi qu'il a été un grand plaisir pour moi d'avoir pu faire cette laudatio et que c'est aussi un immense honneur pour cette ancienne université de pouvoir vous accueillir comme docteur honoris causa dans notre corps de docteurs).

Pour tout cela, M. Le Recteur, Mesdames et Messieurs, membres du Conseil de cette Université, j'ai l'immense HONNEUR de demander à nouveau votre permission pour que le Doctorat Honoris Causa de l'Université de Salamanque soit décerné à son excellence M. Jean Claude Juncker.

Rector Magnifice, peto gradum doctoris in Utroque Iuris Domino Jean Claude Juncker.